

Directives de gestion concernant l'habitat « Rivières à Renoncules oligo-mésotrophes à méso-eutrophes, neutres à basiques » (3260-4)

L'habitat se rencontre aux étages submontagnard (rarement), collinéen et planitiaire. Il correspond à deux types géomorphologiques : cours d'eau développés sur roches mères calcaires ou marneuses, avec un type particulier sur craie, avec fréquemment une alimentation par résurgences sur roches mères basiques, et cours d'eau phréatiques en zone basique à neutre développés sur alluvions (tous les grands fleuves). Ce sont des cours d'eau de taille moyenne, d'ordre 2 à 5 voire plus, plutôt courants, permanents.

Les variabilités rencontrées dépendent de l'importance du cours d'eau, de son type, et pour les systèmes alluviaux de leur connexion au lit mineur et aux possibilités ou non de servir de déversoir. Elles varient également selon l'importance du courant, selon le degré trophique et le pH, et selon l'éclairement.

Valeur écologique et biologique : habitat typique de rivières calcaires moyennement enrichies et des rivières phréatiques, il constituerait des linéaires importants sous sa forme appauvrie. Les espèces phanérogamiques sont assez communes, quoiqu'en forte régression, notamment dans le nord-ouest de la France.

Ce sont des zones préférentielles de reproduction de la Truite fario (pour les communautés amont), et de la Truite de mer et du Saumont atlantique pour lesquels il existe des plans de restauration (dans les milieux un peu plus importants). Ce sont aussi des zones de reproduction du Brochet dans les bras morts alluviaux.

Enfin il faut souligner l'importance des phénomènes de dénitrification et d'épuration dans les « champs d'inondation fonctionnels » et la nappe alluviale.

Une espèce végétale et dix espèces animales présentes dans cet habitat sont inscrites dans l'annexe II de la directive « Habitats ».

Etat de conservation à privilégier : les états à privilégier correspondent à des phytocénoses relativement courantes, avec des Renoncules en strate dominante, quelques bryophytes en strate dominée, et des populations de Berle pas trop envahissantes.

Menaces : celles-ci sont assez importantes, bien que ces végétations aient une forte stabilité interne, notamment par rapport aux nitrates. Les ruptures de débit dues à des excès de pompage sont une menace importante, et de fortes sédimentations défavoriseraient ces communautés (érosion des berges et des versants).

L'eutrophisation est le risque majeur de régression de ces communautés, avec une élimination des espèces oligotrophes ou mésotrophes et le remplacement par des espèces polluo-tolérantes. L'eutrophisation est également imputable aux rejets domestiques, aux piscicultures, aux débordements des cours d'eau principaux et parfois à des pollutions minières.

Des proliférations algales peuvent intervenir lors des éclairages brutaux de la rivière ou lorsqu'il ya des travaux physiques dans le lit (curage, recalibrage). L'aménagement physique du lit (canalisation), ne permettant plus une épuration des eaux au travers de la nappe alluviale, est un facteur de régression de l'habitat.

Les introductions d'espèces allochtones proliférantes peuvent déséquilibrer la communauté. Les Elodées sont des colonisateurs potentiels de ces milieux mésotrophes.

Modes de gestion recommandés : compte tenu du double système de gestion amont et aval, la gestion du cours d'eau ne peut s'envisager de façon totalement indépendante des milieux adjacents.

On veillera à une gestion qualitative et quantitative de l'eau sur les bassins versants. On évitera l'érosion des berges et des versants, et on surveillera la qualité de l'eau. On mettra en place une protection rapprochée des cours d'eau contre les polluants, mais aussi contre l'excès de matières en suspension. Pour les étangs, on proscriera les connexions au cours d'eau, et on laissera les

gravières uniquement lorsqu'il n'y a pas de risques de pollution de la nappe phréatique.

De façon générale, l'entretien de rivière doit être réalisé en fonction d'objectifs précis. On se devra d'assurer un débit minimal pour restaurer le courant nécessaire à ces communautés rhéophiles : si nécessaire, restaurer l'écoulement et dégager les embâcles en densité excessive, et éventuellement dimensionner le lit au débit résiduel (en cas de réduction significative du débit « normal »).

En système alluvial, on rétablira ou non (selon la qualité de l'eau) la connexion avec le lit mineur, et on permettra une expansion des crues juste débordantes, facteurs de rajeunissement des bras morts.

On assurera un entretien minimal du cours d'eau, avec un éclairage suffisant pour le maintien des macrophytes, mais en régulant la lumière incidente par un boisement minimal des berges. Localement, on restaurera les berges afin de les stabiliser.

L'envahissement des secteurs peu profonds par les héliophytes amène certains acteurs locaux à faucarder ces végétaux, voire à curer les bancs de sédiments accumulés sous les végétaux. Ces opérations peuvent être réalisées ponctuellement, mais il faut privilégier l'autocurage lorsque c'est possible.

Le faucardage des Renoncules est souvent réalisé en rivière courante. A l'aval des barrages des proliférations sont observables, correspondant à la fois à un faucardage hydraulique par les éclusées et à un apport d'eau plus froide et souvent chargée en nutriments, qui favorisent la croissance et le maintien des Renoncules. On préférera un faucardage de précaution en automne ou au début de l'hiver, moins dommageable pour l'écosystème aquatique que le faucardage d'intervention d'urgence au printemps.

Pour les proliférations végétales d'espèces introduites, il faut se limiter à l'entretien mécanique avec enlèvement du matériel faucardé, et surtout surveillance pour éliminer les redémarrages de boutures.

Muséum national d'histoire naturelle, *Cahiers d'habitats Natura 2000 « Habitats humides »*, La documentation française, 2002, 457 pages.

Directives de gestion concernant l'habitat « Mégaphorbiaies riveraines » (6430 A)

Il s'agit de végétations de hautes herbes installées en bordure de cours d'eau et en lisière de forêts humides, aux étages collinéen et montagnard des domaines atlantique et continental. Ces « prairies » élevées sont soumises à des crues temporaires et sont caractérisées par l'absence d'actions anthropiques (fertilisation, fauche, pâturage). Elles peuvent d'ailleurs s'étendre, à partir du potentiel de semences qu'elles possèdent, sur des prairies anthropiques où la gestion a cessé.

Elles se transforment progressivement par l'implantation d'arbustes (Saules) et d'arbres des forêts riveraines vers lesquelles elles évoluent et réapparaissent dans les cycles forestiers qui animent la dynamique de ces milieux forestiers. Il s'agit donc de milieux souvent fugaces qui subsistent cependant en lisière et au bord de chemins.

Ces mégaphorbiaies sont menacées par les activités anthropiques (utilisation pour le pâturage ou la fauche) et par les modifications éventuelles du régime hydraulique des cours d'eau. La gestion consiste à laisser faire la dynamique naturelle.

Directives de gestion concernant l'habitat « Lisières forestières plus ou moins nitrophiles et hygroclines » (6430 B)

Cet habitat caractérise les lisières naturelles (externes) et anthropiques (internes : bord de chemin, de laies, talus...), et certaines clairières forestières, on le retrouve donc à l'extérieur et à l'intérieur des massifs forestiers, aux étages collinéen et montagnard. Il est installé sur des sols bien alimentés en eau et pas trop acides. Les conditions écologiques (humidité de l'air et du sol, action de la lumière) provoquent une accentuation de l'activité biologique du sol avec libération d'azote (richesse en azote plus grande que dans le couvert proche), ce qui favorise la présence de nombreuses espèces nitroclines ou nitrophiles. Ces formations sont en situation d'écotone (zone de transition écologique entre deux écosystèmes) et apparaissent généralement en linéaire droit.

Les travaux forestiers (place de dépôts, exploitation...) peuvent modifier les conditions de vie et entraîner leur disparition localisée et temporaire. Une intensification de l'agriculture à proximité des forêts entraîne la disparition des lisières forestières (labours jusqu'à la forêt, impact des phytocides). La gestion est rarement nécessaire (fauchage permettant d'éviter la dynamique ligneuse ou débroussaillage hivernal).

Muséum national d'histoire naturelle, *Cahiers d'habitats Natura 2000 « Habitats humides »*, La documentation française, 2002, 457 pages.

Directives de gestion concernant l'habitat « Pelouses maigres de fauche de basse altitude » (6510)

Ce type d'habitat concerne l'ensemble des prairies de fauches planitiaires, collinéennes à submontagnardes largement répandues en France dans les domaines continental et atlantique. Il s'agit principalement de prairies de fauche mésophiles installées dans un large spectre de conditions trophiques, des situations eutrophes à caractère nitrophile aux situations méso-oligotrophes annonçant les pelouses de fauche oligotrophes neutrocalcicoles ou acidiclinales.

Les sols sont plus ou moins profonds et présentent une fertilité plus ou moins importante. Les caractères hydriques et chimiques rencontrés sont très larges, de fraîches à semi-sèches et de neutrophiles à neutrocalcicoles ou acidiclinales.

L'habitat à l'aspect visuel des hautes prairies à biomasse élevée, presque toujours associé à la dominance d'hémicryptophytes graminéennes, par exemple en région atlantique, la Gaudinie fragile (*Gaudinia fragilis*) qui joue un rôle important.

Dans les situations trophiques les plus maigres, le tapis végétal présente une diversité floristique significative marquée par l'abondance des floraisons de dicotylédones et une stratification souvent complexe. En conditions eutrophes, cette diversité s'amointrit fortement et fait place à des faciès graminéens ne comprenant que peu de genres différents.

Les traitements mixtes de fauche/pâturage modifient plus ou moins la composition floristique des prairies selon les combinaisons de traitement, la charge et la durée du pâturage. Ceci provoque une distinction délicate à réaliser entre les prairies de fauches et les prairies pâturées.

La fauche de ces prairies permet d'en conserver la structure et la diversité floristique spécifique. Plusieurs coupes annuelles sont possibles en fonction de la productivité de ces prairies. Un pâturage extensif sur les regains peut être possible en arrière-saison. On limitera les amendements pour éviter l'eutrophisation.

Muséum national d'histoire naturelle, *Cahiers d'habitats Natura 2000 « Habitats agropastoraux Volume 2 »*, La documentation française, 2005, 487 pages.

Directives de gestion concernant l'habitat « Tourbières basses alcalines » (7230)

Cet habitat correspond à la végétation des bas-marais neutro-alcalins, que l'on rencontre le plus souvent sur des substrats organiques constamment gorgés d'eau et fréquemment (mais non systématiquement) tourbeux. Présent de l'étage planitiaire à l'étage subalpin, il se caractérise par un cortège d'espèces typiques constituées de petites cypéracées (Laiches, Scirpes et Choins) et d'un certain nombre de mousses hypnacées pouvant avoir une activité turfigène, accompagné d'une multitude d'espèces généralement fort colorées, notamment des orchidées. Il abrite une multitude d'espèces animales et végétales aujourd'hui extrêmement rares et menacées à l'échelle de notre territoire et de l'Europe.

Bien qu'encore assez largement distribué en France, principalement dans les régions calcaires, cet habitat a connu une dramatique régression au cours des dernières décennies et ne se rencontre bien souvent qu'à l'état relictuel dans de nombreuses régions où, hier, il était abondant. Les principales causes de sa régression ont été le drainage agricole, la populiculture, l'exploitation de la tourbe et diverses activités destructrices telles que le remblaiement, l'enneigement ou la mise en décharge. L'abandon des usages agricoles traditionnels (fauche, pâturage) constitue aujourd'hui l'une des principales menaces pesant sur la végétation de ces bas-marais.

La gestion de cet habitat consistera en :

- la préservation des sites maintenus dans un bon état de conservation en proscrivant toute atteinte susceptible de leur être portée, notamment du point de vue de leur fonctionnement hydrique ;
- la restauration des bas-marais dégradés, notamment l'ouverture des sites colonisés par les ligneux et la réduction du couvert végétal sur les sites envahis par des espèces colonisatrices (le Roseau notamment) ;
- l'entretien des bas-marais par la fauche ou le pâturage, dans le cadre d'une gestion en mosaïque du milieu.

Muséum national d'histoire naturelle, *Cahiers d'habitats Natura 2000 « Habitats humides »*, La documentation française, 2002, 457 pages.

Directives de gestion concernant l'habitat « Forêts alluviales à aulnes glutineux et frênes communs » (91E0)

Concernant les **Forêts alluviales à aulnes glutineux et frênes communs (91E0)**, il est indispensable de maintenir les essences du cortège, c'est-à-dire, **l'aulne glutineux en grande partie et le frêne commun**, dans l'étage dominant. Concernant le sous-étage, il faut préserver le groseillier rouge, la vioerne obier, le saule et le sureau noir ainsi que le cortège herbacé. Il faut exclure toutes introductions résineuses (inadaptées de toute façon...).

Cet habitat est rare et généralement peu accessible, il représente de petites surfaces, et doit au maximum être conservé. Ces forêts alluviales jouent un rôle de régulateur de débit des eaux, de protection des berges face à l'érosion et d'épurateur efficace des eaux. Ces stations sont souvent riches en éléments minéraux mais l'engorgement fréquent représente une réelle contrainte.

Transformation du peuplement :

La régénération naturelle est difficile à mener, il faut néanmoins privilégier les semis issus de franc-pied (longévité plus grande et mieux conformés), éviter les coupes rases, et préférer les régénérations par petites surface (montée de la nappe, envahissement).

Gestion sylvicole adaptée aux enjeux environnementaux

- Les types à privilégier sont la futaie régulière ou non, à dominance d'aulnes accompagnés de frênes voir d'érables sycomores, ormes champêtres ou chênes pédonculés
- Une gestion dynamique, soit des éclaircies avec un prélèvement de 25% du volume tous les 5 ans. Il faut aussi réaliser des éclaircies assez fortes autour du cours d'eau pour permettre une arrivée de lumière importante et donc favoriser la faune et la flore aquatique. Certaines essences peuvent être taillées en têtards
- Il faut maintenir la végétation arbustive

Autres éléments concourant au bon état de l'Habitat

- Les exploitations sont souvent handicapées par la faible portance du sol. Il sera donc nécessaire de privilégier des engins à câble.
- Il faudra laisser quelques arbres morts ou âgés sans intérêt commercial, soit 1 à 5 arbres à l'hectare. Ils devront être éloignés des chemins et sentiers d'au moins une fois leur hauteur pour des raisons de sécurité publique.
- Si passage d'un cours d'eau, récolter les arbres susceptibles de ralentir le débit en cas de chute.

Muséum national d'histoire naturelle, *Cahiers d'habitats Natura 2000 « Habitats forestiers volume 1 »*, La documentation française, 2001, 339 pages.

FICHE HABITAT : Forêts alluviales résiduelles

Natura 2000 code : 91E0

DESCRIPTION - CARACTERISTIQUES - INTERET COMMUNAUTAIRE

Formation forestière dominée par l'Aulne glutineux. Elle est souvent associée au Frêne commun et installée sur des sols humides, inondés l'hiver, très riches en humus, neutres à basiques. Malgré l'humidité, la minéralisation est bonne, souvent excellente (présence de nitrophiles).

Parmi les onze déclinaisons possibles en habitat élémentaires deux seront repérés dans l'Yères :

- Aulnaie-frênaie à Laïche espacée des petits ruisseaux :

Habitat installé au niveau des sources, ruisselets de rivières de faible importance, souvent à cours lent ou peu rapide. Il s'agit surtout de végétations collinéennes. Habitat que l'on rencontre sur des alluvions argileuses, limono-argileuses, sablo-limoneuses. Le sol présente généralement un horizon supérieur, riche en matière organique avec cependant une bonne minéralisation. Le profil présente à une profondeur variable une nappe permanente circulante. Les eaux circulantes sont souvent riches en calcaire et neutres. Peuplements linéaires, dominés par l'Aulne dans les parties basses, par le Frêne commun dans les parties hautes. La strate arbustive est pauvre en espèces (Groseille rouge). Le tapis herbacé est riche en Laïche, strate plus basse et discontinue, mêlant Mégaphorbaie mésotrophes et forestières hygrophiles

- Aulnaie (-frênaie) à hautes herbes :

Aulnaie où le Frêne est plutôt rare, installée sur des tourbes, des vases tourbeuses, des alluvions, avec des sols très riches en humus, en vallée, ou près de sources. Ce type d'habitat se développe sur des sols neutres ou basiques, ayant une nappe permanente assez près de la surface. Malgré l'humidité la nitrification est excellente, comme le révèle la présence de nombreuses espèces nitrophiles. La strate arborescente est largement dominée par l'Aulne glutineux auquel s'associe parfois le Frêne commun. La strate arbustive héberge le Saule cendré, le Groseille rouge, le Viorne orbier... Le tapis herbacé est constitué par un recouvrement continu, dense et riche d'espèces de mégaphorbiaies auxquelles s'ajoutent souvent des grandes Laïches. C'est un type d'habitat peu fréquent et occupant de faibles étendues. Les aulnaies (-frênaies) en futaies et le complexe aulnaies en taillis / frênaies en futaies sont à privilégier.

Quel que soit l'habitat de forêt alluviale il convient de privilégier les habitats résiduels au sein de prairies, ayant conservé une certaine densité de peuplement, les lignes d'Aulne glutineux, de Frêne commun.

Végétation associée ou en contact:

Végétation flottante (3260), Pré hygrophile oligotrophe alcalin (7230 Tourbières basses alcalines) et Mégaphorbiaies eutrophes (6430)

EXIGENCES ECOLOGIQUES- MENACES POTENTIELLES

Tendances évolutives et menaces potentielles:

- forte déforestation des vallées dans le passé,
- substitution de cette aulnaie-frênaie parfois par des plantations de peupliers,
- rectification, curage du cours d'eau.
- drainage, suivi de transformation en peupleraie
- destruction de l'habitat par l'usage de matériels non adaptés aux sols mouilleux,
- l'usage de produits phyto-sanitaires (cours d'eau et annexes).

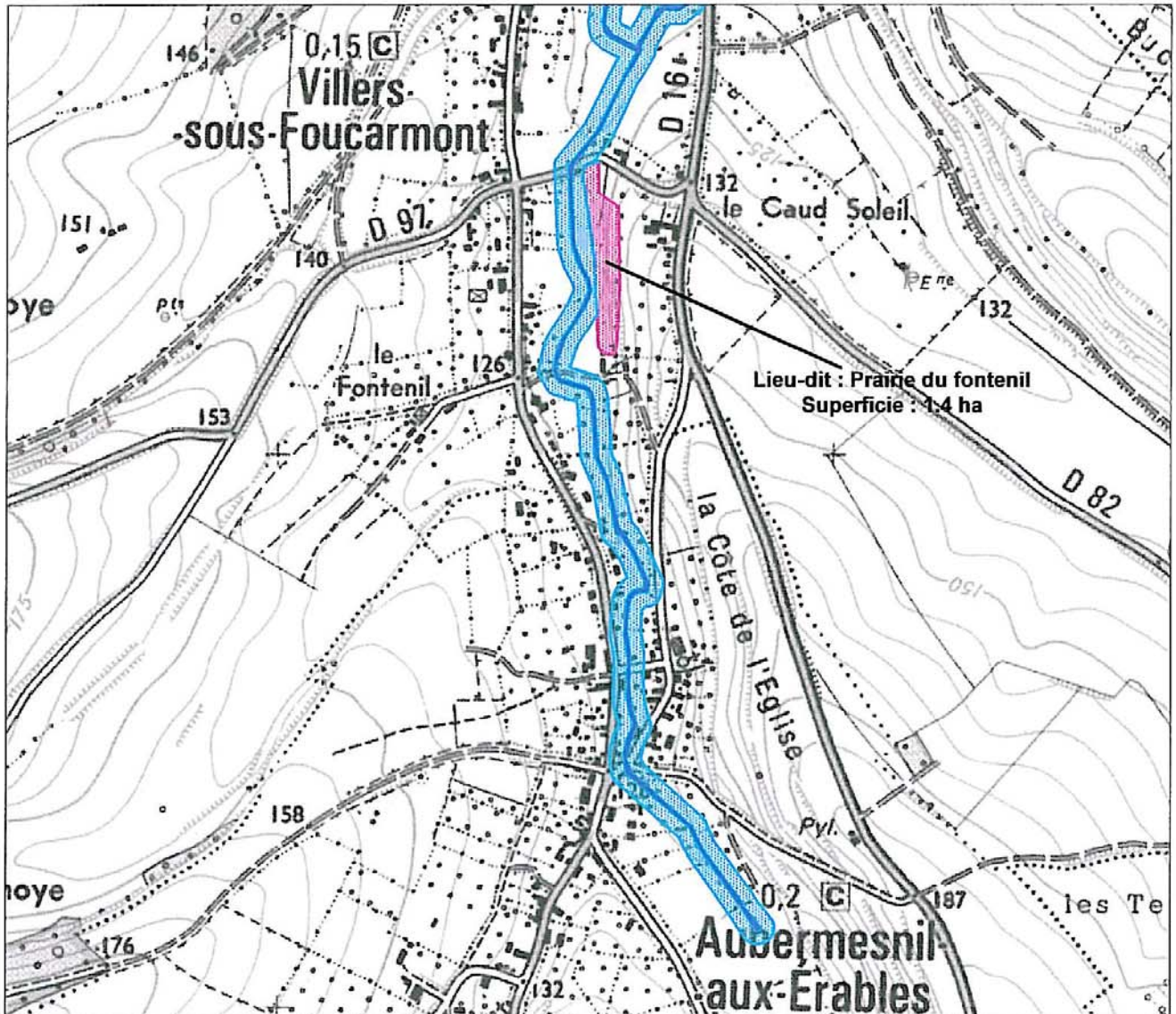
La populiculture induit une évolution particulière : les cortèges d'Aulnaies se maintiennent sous une forme très eutrophe et relativement sèche. L'appauvrissement floristique, l'eutrophisation et l'assèchement superficiel sont renforcés par les pratiques associées : drainage, emploi d'intrants...

MESURE MAINTIEN DES FORETS ALLUVIALES

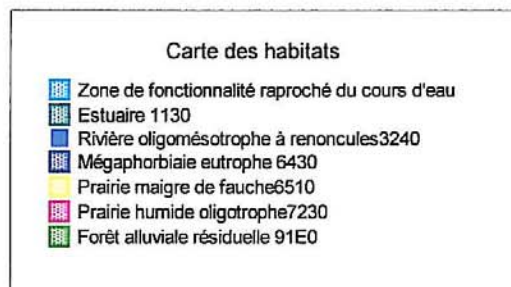
Objectif (espèce /habitat cible, état de conservation...)	Forêts alluviales résiduelles (91E0) –Aulnaie-Frênaie
Moyens à mettre en œuvre, contribuant à atteindre l'objectif	Maintien de l'habitat, et si possible contractualisation du reste de la parcelle en Mesure "Prairies humides dans le zonage"
Résultats à atteindre	Conservation des sites existants
Périmètre d'application de la mesure	<p>Site 1 Le Bas-Méniel à Fallencourt, 1ha, Carte Hab 3</p> <p>Site 2 Aulnaie du Mont de Briques à Fallencourt, 0.62 ha, Carte Hab 3</p> <p>Site 3 Aulnaie de St-Riquier à St-Riquier-en-Rivière, 0.88 ha, Carte Hab 4</p> <p>Site 4 Aulnaie de St-Rémy à Dancourt, 1.03 ha, Carte Hab 5 ou Carte Hab 6</p> <p>Site 5 Bois des Gras Prés à Grandcourt, 1.03 ha, Carte Hab 2</p> <p>Site 6 Aulnaie des Prés de la Bassée à Grandcourt et Villy-le-Bas , 1.62 ha, Carte Hab 9</p> <p>Site 7 Aulnaie de la Motte à Sept-Meules, 2.89 ha, Carte Hab 11</p> <p>Site 8 Aulnaie de Dragueville à St-Martin-le-Gaillard, 2.67 ha, Carte Hab 12 ou Carte Hab 13</p> <p>Site 9 Aulnaie du Mont Joli Bois à Criel-sur-Mer, 2.66 ha, Carte Hab 16</p>
Condition d'éligibilité	Présence d'une forêt alluviale dans les parcelles situées dans le zonage du site.

CAHIER DES CHARGES A RESPECTER

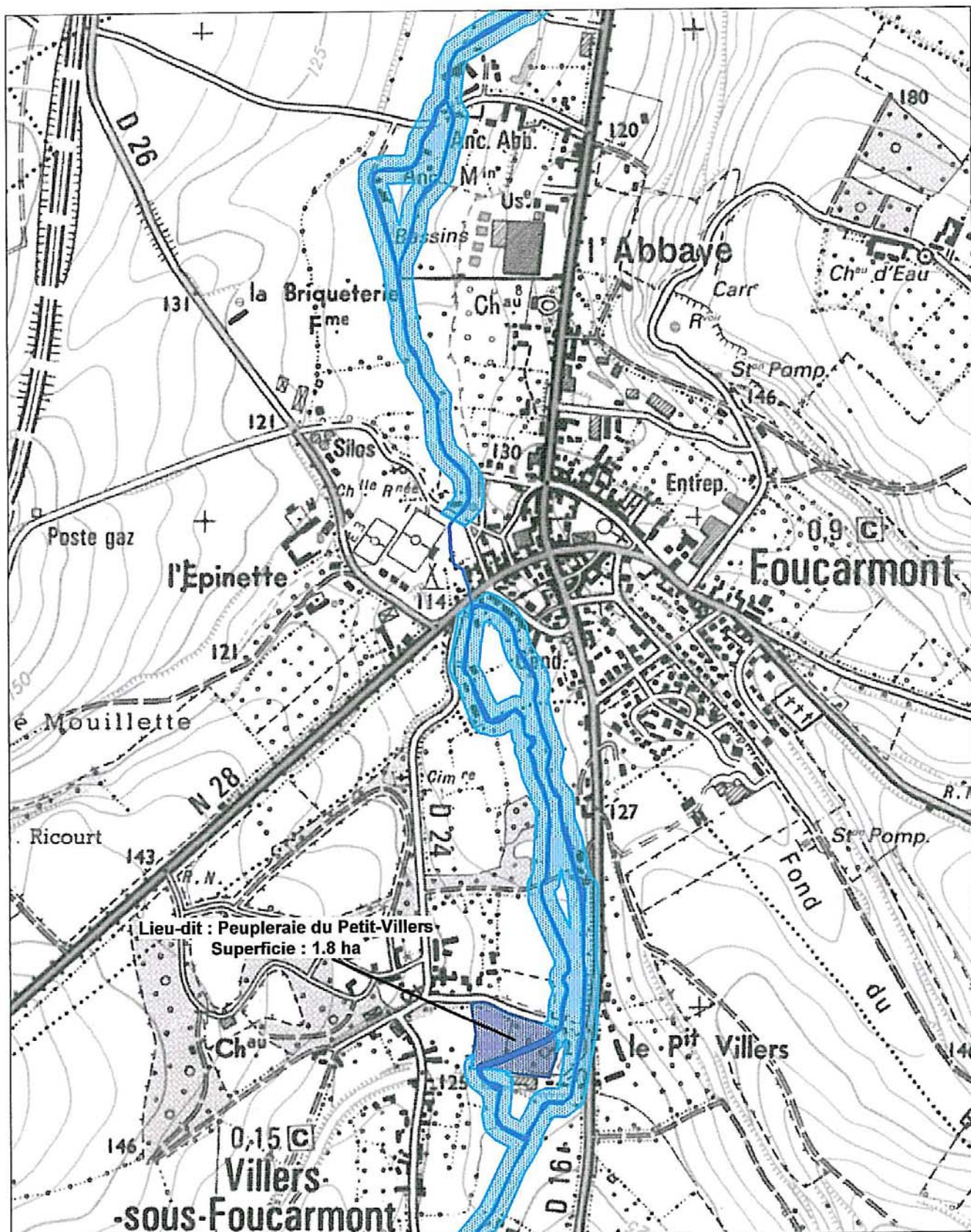
Engagements non rémunérés	Réalisation d'un diagnostic préalable* gratuit (se renseigner auprès de l'ADASEA) qui précisera précisément sur plan, les techniques de régénération à utiliser, et les actions à réaliser pendant la durée du contrat.
Engagements rémunérés	<p>Maintien ou création du mélange d'espèces spontanées: aulne glutineux, et frêne commun</p> <p>Contrôle des espèces secondaires pour maintenir une dominante Aulnaie-Frênaie (cf. diagnostic)</p> <p>Utiliser la technique de régénération précisée dans le diagnostic (naturelle ou artificielle)</p> <p>Exploiter sans déstructurer le sol (ornières)</p> <p>Passage des animaux indifférent</p> <p>Maintenir des arbres morts (debout et au sol) et d'arbres à cavités (maximum 6 par hectare).</p>
Montant de l'aide	Estimation voir barème en cours d'élaboration.
Justification de l'aide	Barèmes établis par le CRPF
Durée et modalités de versement de l'aide	Option A, ou B : 5 ans à compter de la date d'engagement du contrat
Points de contrôle sur place	Vérification du maintien des surfaces et de la nature des habitats existants sur la parcelle, ainsi que du respect des autres engagements qualitatifs ci-dessus.
Indicateurs de suivi de la mise en œuvre de la mesure	Nombre de sites sous contrat
Indicateurs d'évaluation de la mise en œuvre de la mesure	Nombre de sites en bon état de conservation



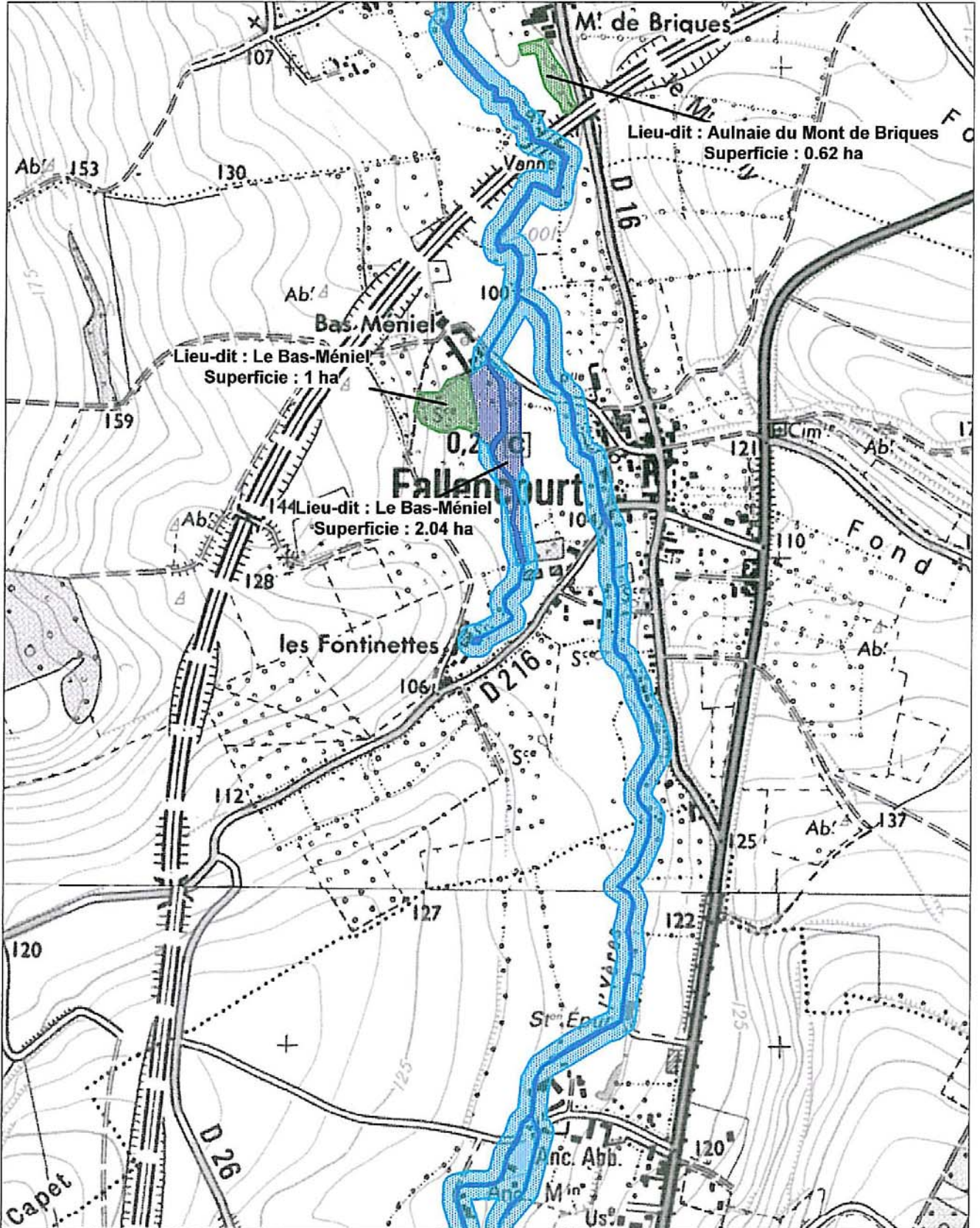
Echelle : 1/10000ème



Site NATURA 2000 de la vallée de l'Yères Carte des habitats n°2

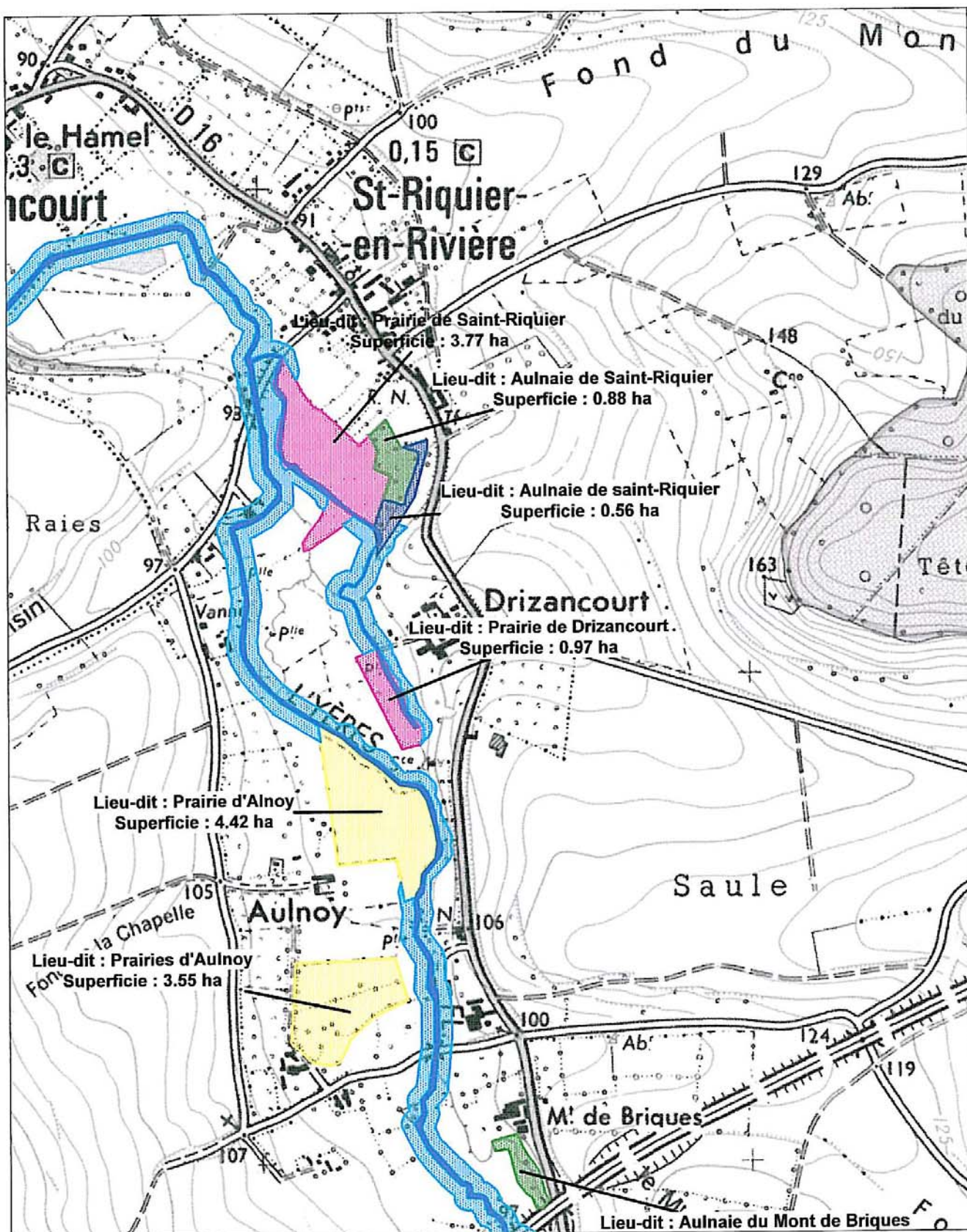


Site NATURA 2000 de la vallée de l'Yères Carte des habitats n°3



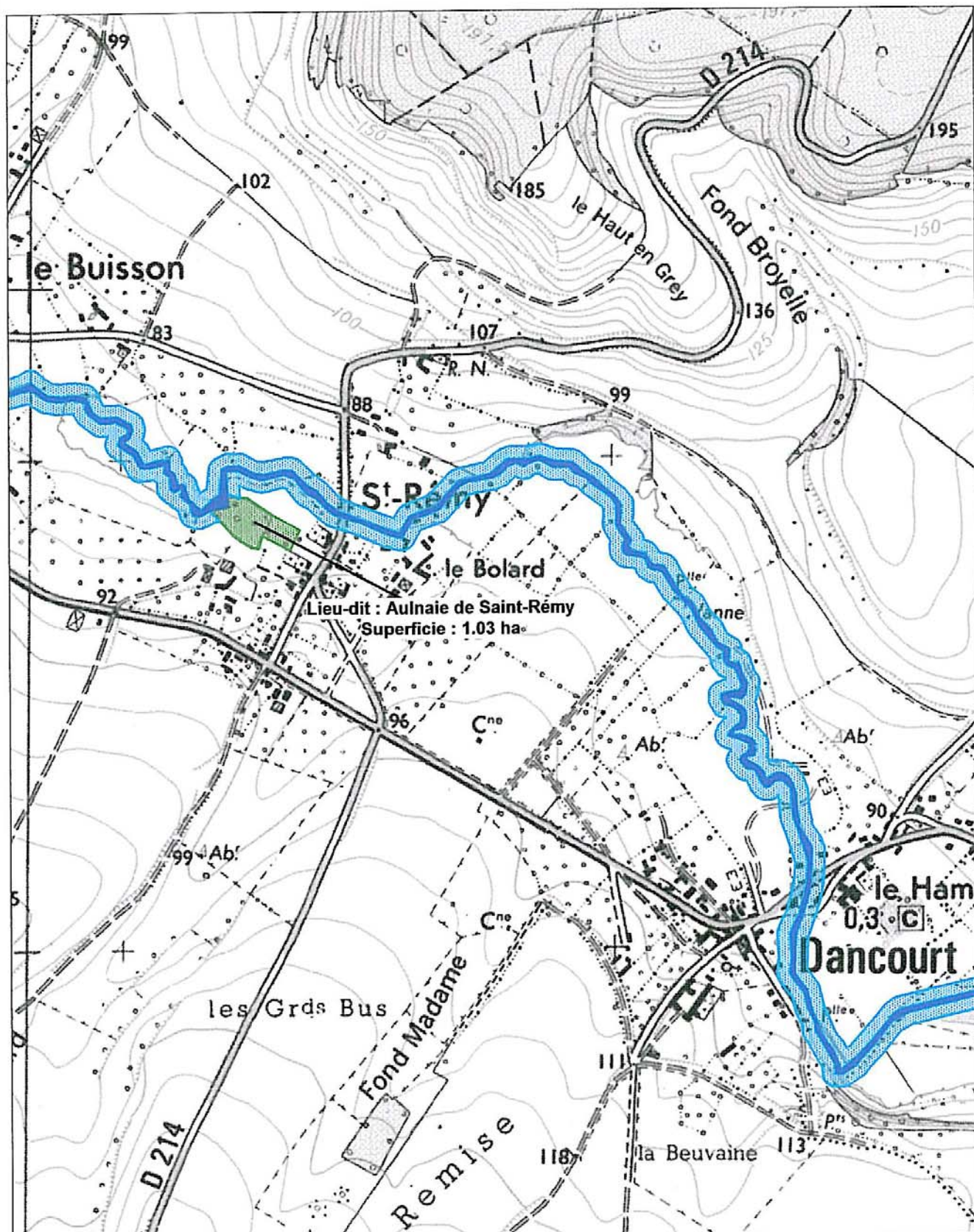
Echelle : 1/10000ème

Site NATURA 2000 de la vallée de l'Yères Carte des habitats n°4



Site NATURA 2000 de la vallée de l'Yères

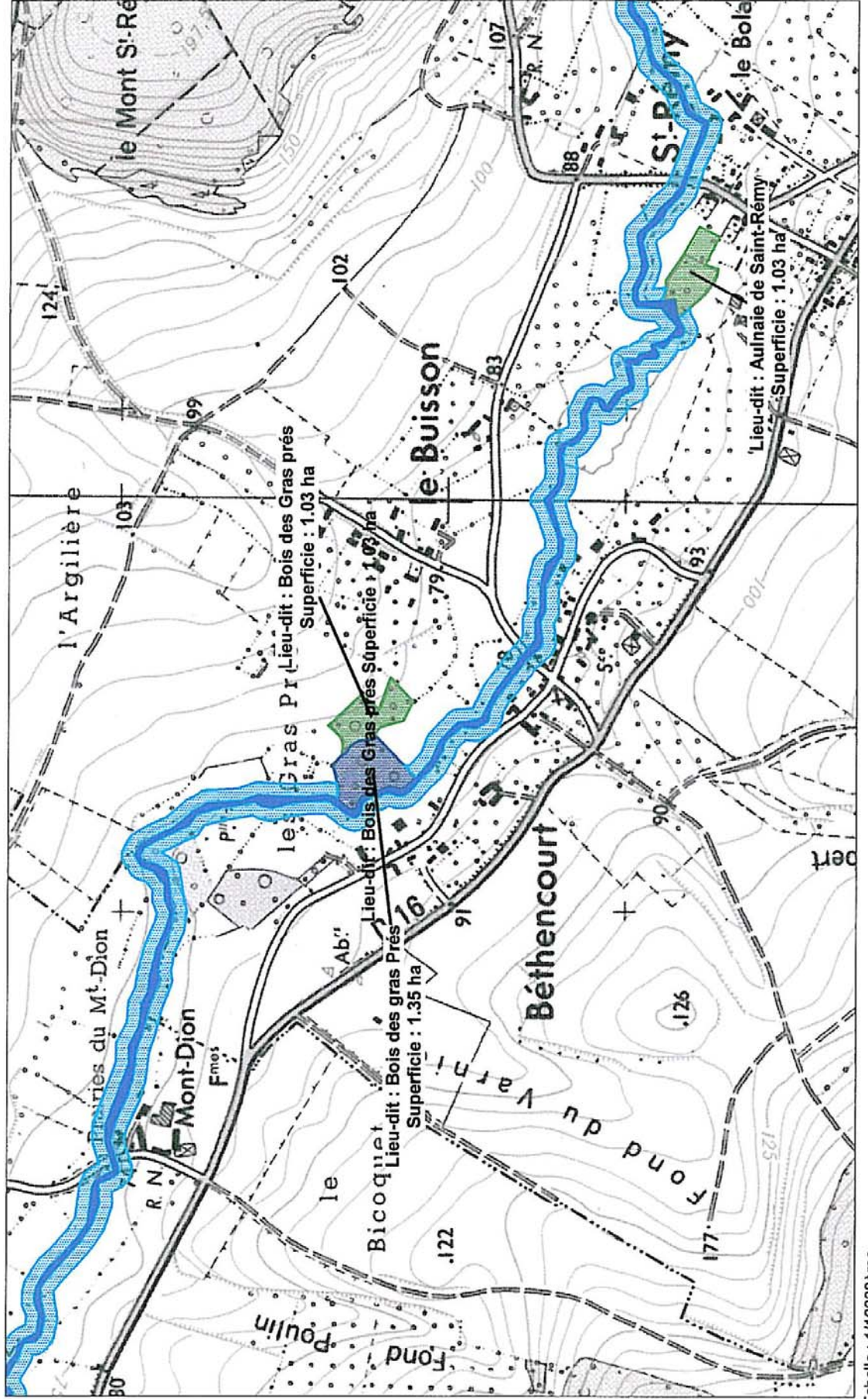
Carte des habitats n°5



Echelle : 1/10000ème

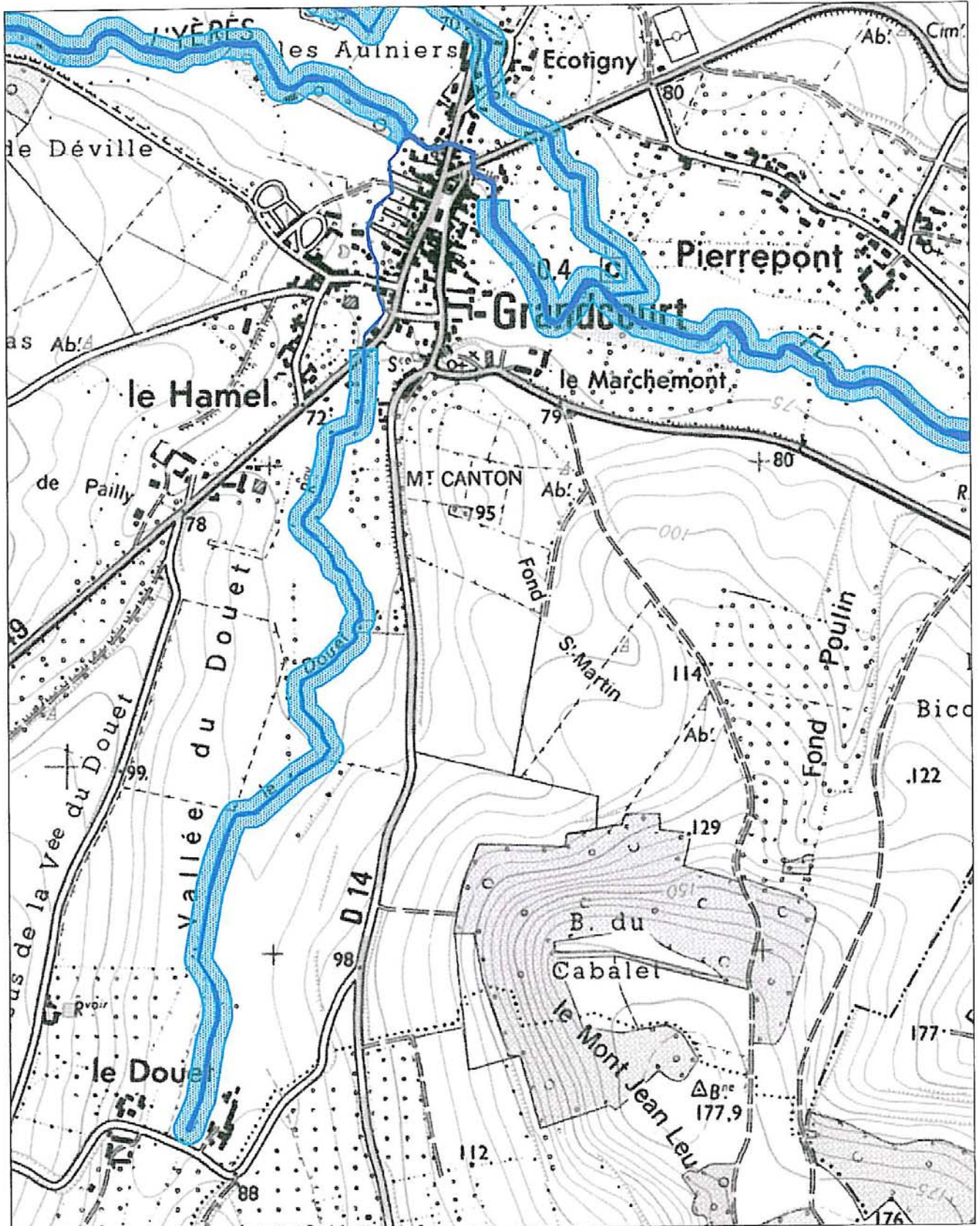


Site NATURA 2000 de la vallée de l'Yères
Carte des habitats n°6



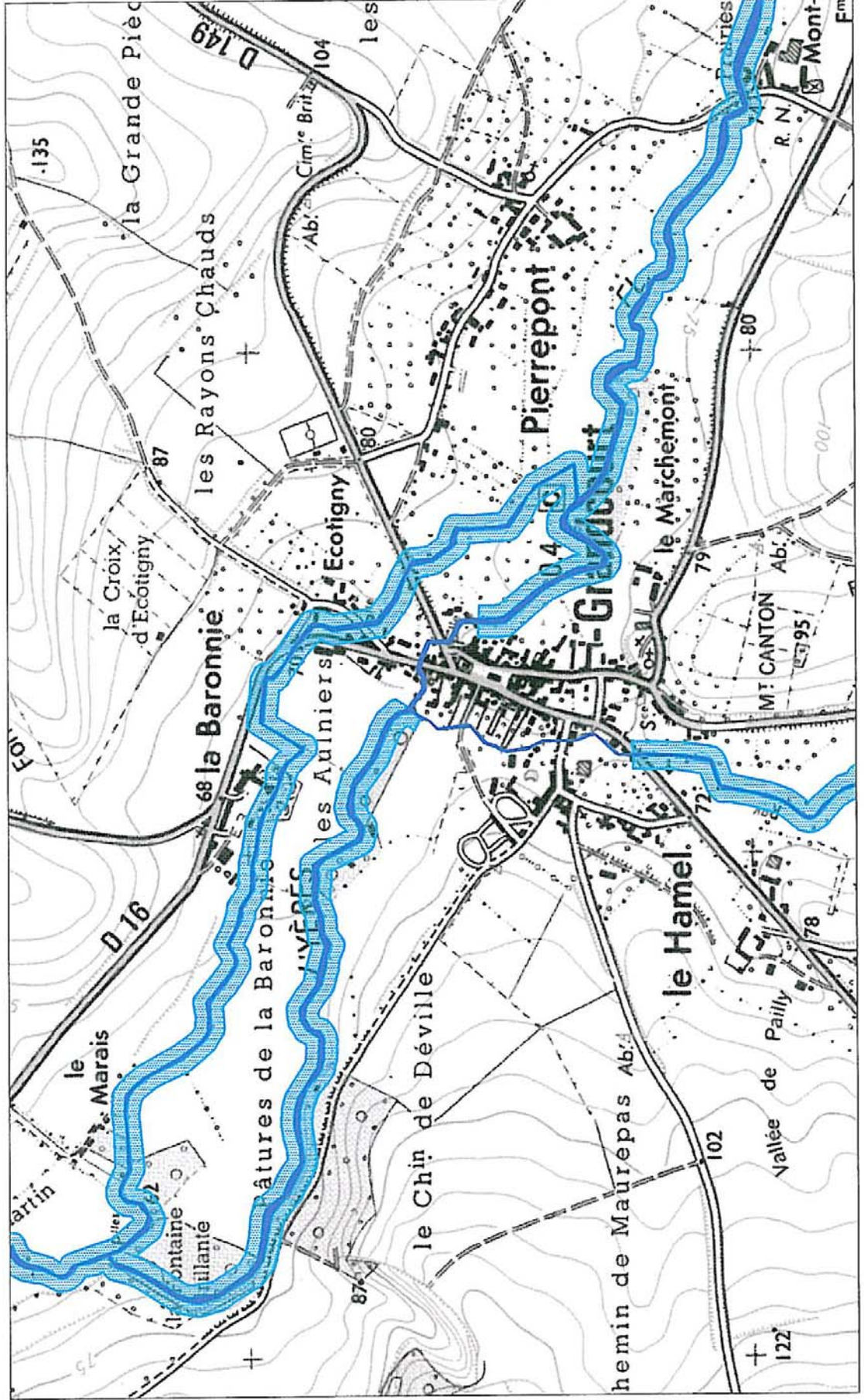
Echelle : 1/10000ème

Site NATURA 2000 de la vallée de l'Yères Carte des habitats n°7

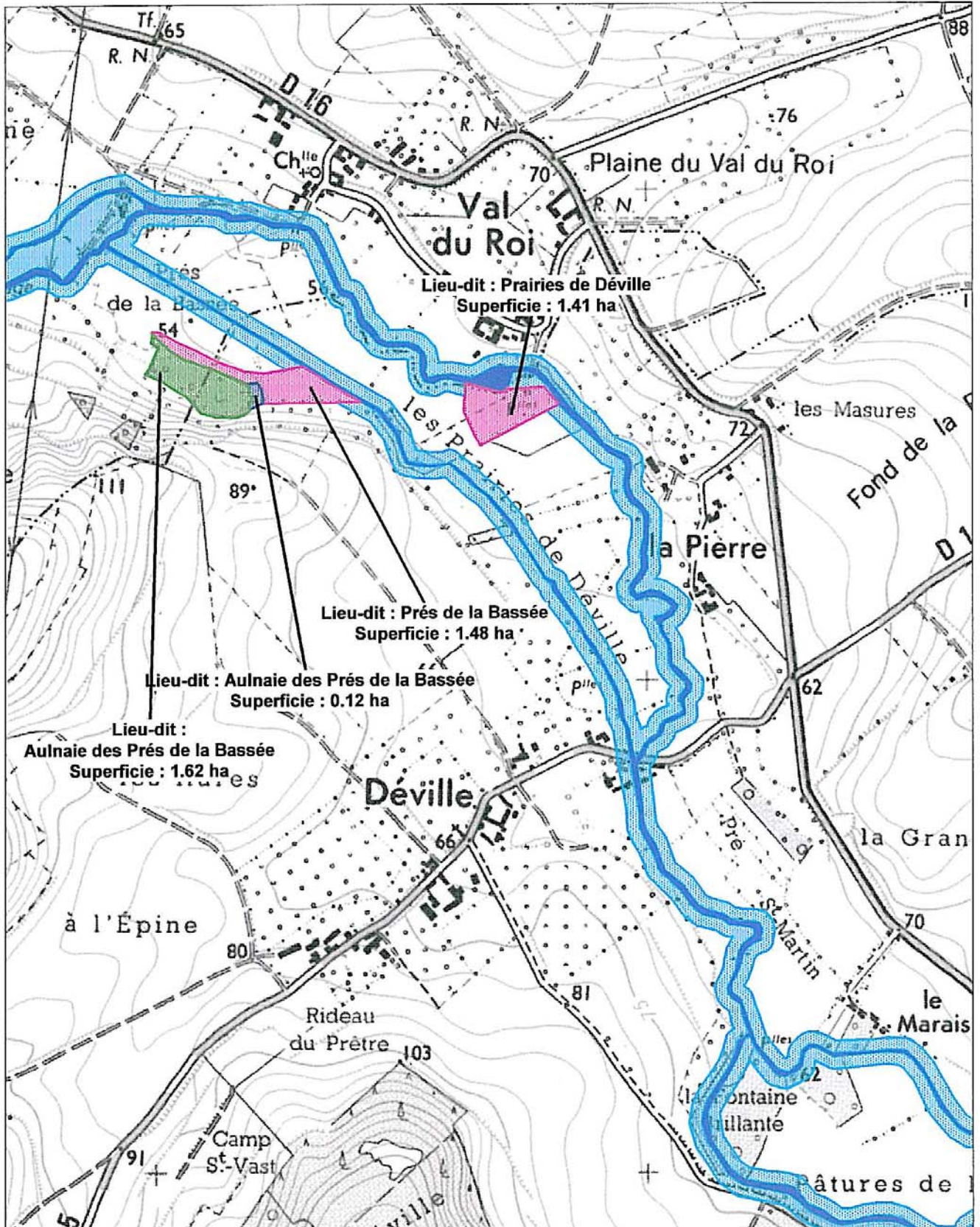


Echelle : 1/10000ème

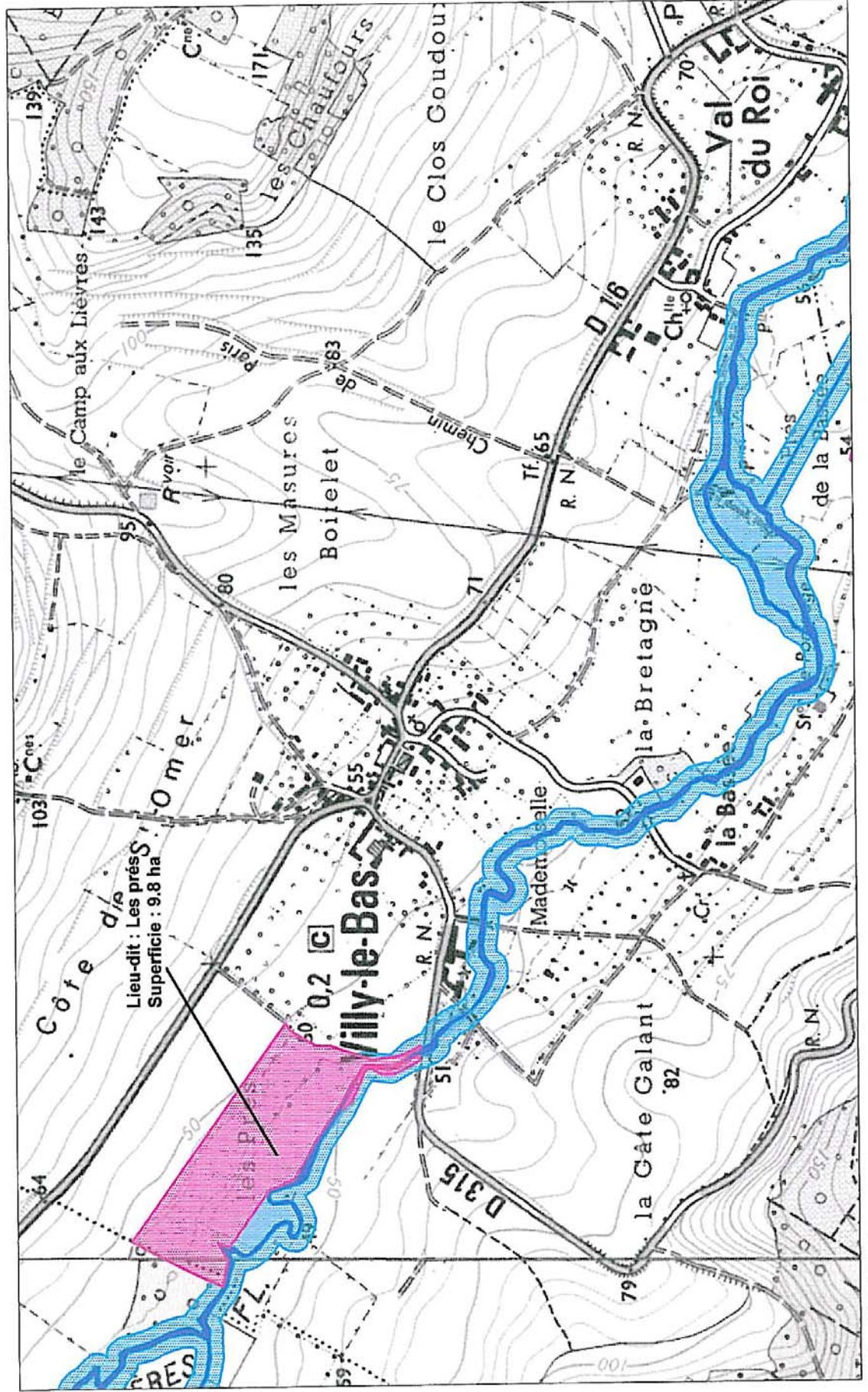
Site NATURA 2000 de la vallée de l'Yères
Carte des habitats n°8



Site NATURA 2000 de la vallée de l'Yères Carte des habitats n°9

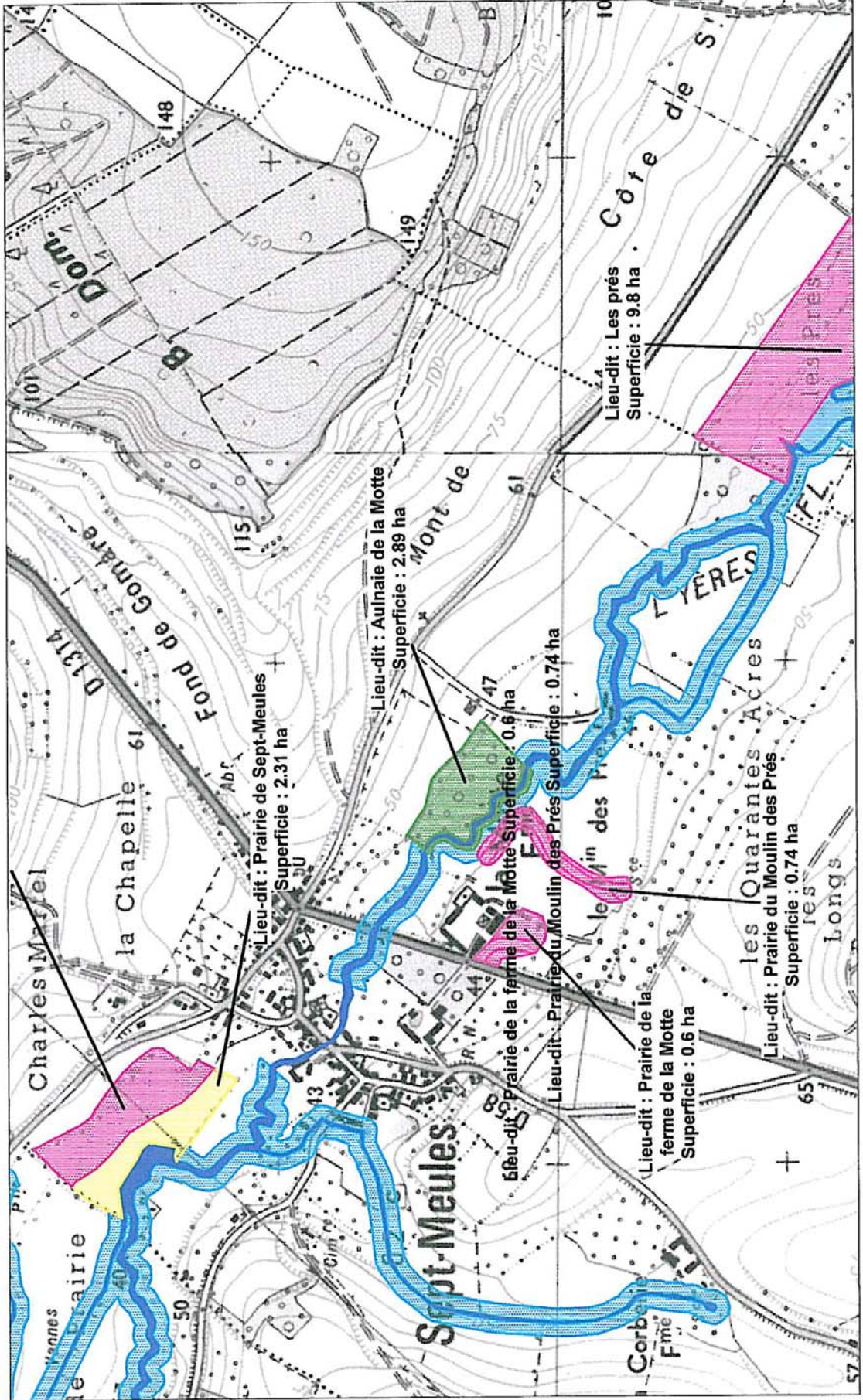


Site NATURA 2000 de la vallée de l'Yères
Carte des habitats n°10



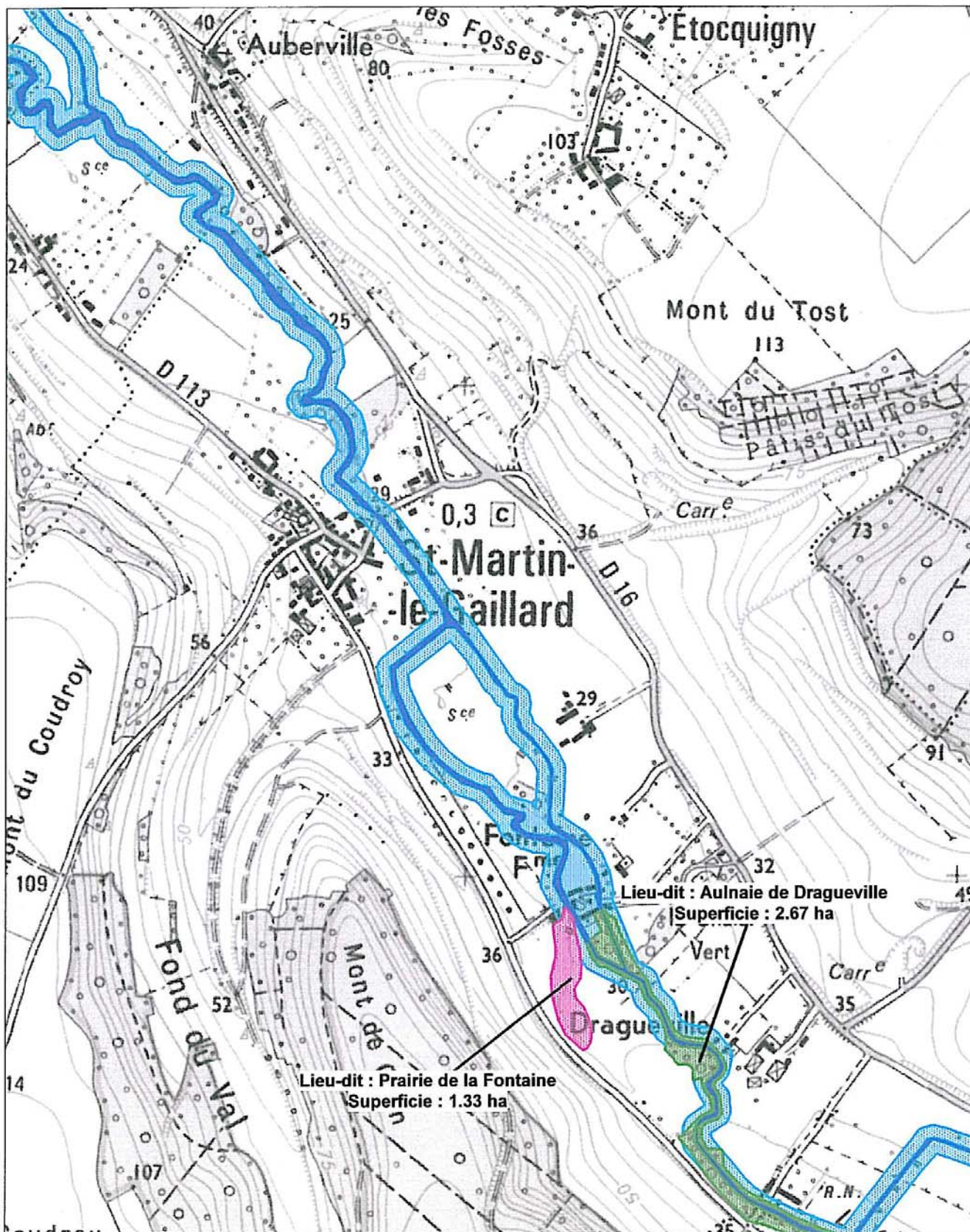


Site NATURA 2000 de la vallée de l'Yères
Carte des habitats n°11



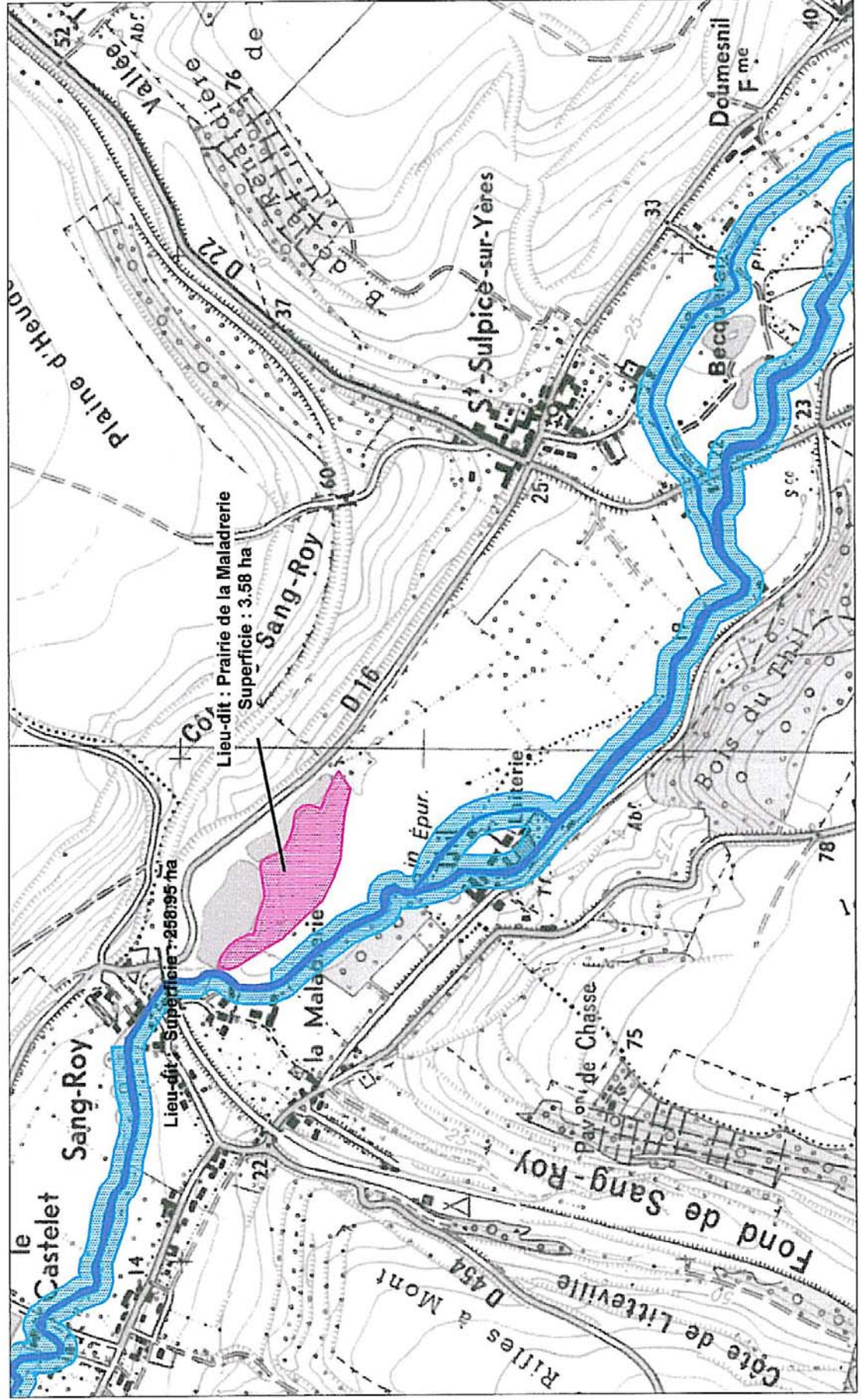
Site NATURA 2000 de la vallée de l'Yères

Carte des habitats n°13



Echelle : 1/10000ème

Site NATURA 2000 de la vallée de l'Yères
Carte des habitats n°14



Site NATURA 2000 de la vallée de l'Yères Carte des habitats n°15

